

## Introduction

---

Depuis 1998, année de l'implantation des CLD au Québec, le ou la représentante désignée par le collège électoral pour représenter ce secteur au CA de la SDES-CLD provient de la CDC de Sherbrooke. Suite à une demande du collège électoral communautaire en avril 2002, demande acceptée par le CA de la SDES-CLD, la CDC devient responsable de convoquer ce collège électoral afin de procéder à la nomination du ou de la représentante.

En septembre 2001, Maryse Ruel, directrice à la CDC de Sherbrooke a été désignée par le collège électoral communautaire pour agir à titre de représentante. Ce collège a reconfirmé cette personne, en avril 2003 et en janvier 2005 pour des mandats respectifs de 2 ans.

Pour une troisième année, nous vous présentons un court document qui regroupe différentes informations permettant de dresser un bilan de la participation de la directrice de la *Corporation de développement communautaire de Sherbrooke* comme déléguée par le collège électoral communautaire pour représenter ce secteur au conseil d'administration de la *Société de Développement Économique de Sherbrooke-Centre Local de Développement* (SDES-CLD). Ce bilan couvre la période comprise entre le 28 avril 2004 et le 3 mai 2005.

Ainsi, nous avons compilé des informations sur les sujets suivants :

- Synthèse des rencontres du collège électoral communautaire tenue le 28 avril 2004 et le 25 janvier 2005
- Principaux sujets traités au CA de la SDES-CLD
- Proposition d'un processus de désignation pour les représentants-es des secteurs
- Composition du CA de la SDES-CLD
- Enjeux et perspectives pour 2005-2006

## Synthèse des rencontres du collège électoral communautaire tenue le 28 avril 2004 et le 25 janvier 2005

---

Nous vous présentons une synthèse des discussions réalisées lors des dernières rencontres du collège électoral communautaire.

### ***Synthèse de la rencontre bilan tenue le 28 avril 2004***

---

Maryse Ruel, directrice à la CDC, présente à la vingtaine de personnes présentes, un document qui regroupe différentes informations permettant de dresser un bilan de sa participation comme déléguée pour représenter le secteur communautaire au CA de la SDES-CLD. Ce bilan couvre la période comprise entre le 28 avril 2003 et le 28 avril 2004.

La présentation met en lumière la difficulté de modifier ou nuancer la vision du développement essentiellement économique existante à la SDES-CLD. Les membres présents questionnent alors la

pertinence de maintenir une participation communautaire à cette organisation ; peut-être aurions-nous plus d'influence en orientant les énergies consenties à cette représentation vers d'autres lieux ? Après discussion, il est convenu qu'en raison :

- des modifications apportées par la « Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche - De nouvelles règles de gouvernance au services des citoyens des régions » (loi 34) adoptée en décembre 2003,
- de la méconnaissance des impacts des modifications apportées par cette loi,

Il est préférable que le milieu communautaire maintienne sa représentation et que la déléguée entreprenne les représentations nécessaires pour que ce secteur demeure au CA de la SDES-CLD.

Pour conclure, les participants-es félicitent la représentante communautaire pour la tenue de cette rencontre bilan et pour la qualité de l'information présentée. Toutefois, une personne précise qu'elle aimerait également obtenir des informations sur le budget géré par la SDES-CLD.

### ***Synthèse de la rencontre bilan tenue le 25 janvier 2005.***

---

Nous avons profité de la rencontre du collègue électoral communautaire convoqué pour procéder à l'élection des représentants-es du milieu communautaire au CA de la CDEC de Sherbrooke pour informer et échanger avec les participants-es des modifications apportées à la composition du CA de la SDES-CLD.

Un document d'information est présenté aux personnes (9) qui assistent à la rencontre. Les participants-es questionnent d'ailleurs la faible participation. Somme toute, nous convenons de l'importance de maintenir ces temps de rencontre qui permettent d'échanger, de questionner et de partager des préoccupations sur cette représentation, sur le fonctionnement de la SDES-CLD, etc.

Suite à la présentation des modifications apportées à la composition du CA et particulièrement sur la demande de soumettre trois (3) noms par secteur afin que le conseil municipal puisse choisir les représentants-es, les participants-es réagissent et commentent ce recul dans la capacité pour les représentants-es de la société civile, dont le communautaire, de choisir eux-mêmes leur représentant-e. Il est donc proposé que la représentante communautaire au CA de la SDES-CLD défende le principe de désignation par le collège électoral communautaire de la ou le représentant de notre secteur : « À nous de choisir notre monde ! ». De plus, on note la faible présence des femmes dans la composition actuelle du CA et les participants-es souhaitent que la recherche de parité hommes/femmes soit inscrite dans la proposition de mécanismes de désignation et que cette parité soit recherchée par tous les secteurs, y compris pour les représentants-es municipaux.

Il est également proposé par Josée Leclair et secondé par Mireille Pierre Alexandre de confirmer Maryse Ruel à titre de représentante du secteur communautaire au conseil d'administration de la SDES-CLD. Tous s'entendent pour souligner l'importance de maintenir une participation communautaire afin de faire valoir une vision globale du développement qui prend en compte le développement social, économique, communautaire, culturel.

---

## **Principaux sujets traités au conseil d'administration de la SDES-CLD**

---

La représentation au cours des six (6) rencontres du conseil d'administration de la SDES-CLD a donc été dominée entre avril 2004 et mai 2005 par les dossiers suivants :

### ***Planification stratégique***

Espérée depuis plusieurs années, la planification stratégique de la SDES-CLD n'est toujours pas à l'agenda. Retardée par la fusion municipale en 2002 et par l'adoption de la Loi 34 en décembre 2003, le projet de planification stratégique semble ne pas rencontrer les conditions propices à son actualisation ... Nous espérons faire valoir notre vision globale du développement en misant davantage sur la réalisation d'une politique de développement social pour la Ville de Sherbrooke ; politique qui pourrait ou devrait, en principe, influencer le développement économique de la Ville.

### ***L'analyse et l'approbation des projets***

Tous les projets présentés aux membres du CA de la SDES-CLD ont préalablement fait l'objet de discussions et d'une analyse d'un comité d'approbation constitué pour chacun des fonds gérés par l'organisation ou par les organismes mandataires. Ces comités recommandent par la suite les projets pour adoption par le CA. Dans la majorité des cas, les projets recommandés font peu l'objet de discussions sauf pour obtenir des explications supplémentaires. Notons qu'il y a un ou une représentant-e du CA à chacun de ces comités.

Précisons que tous les projets soumis au CLD sont liés aux secteurs ou programmes suivants : SDÉS-Industrie; Tourisme Sherbrooke; Fonds local d'investissement (FLI), Jeunes promoteurs; Fonds d'économie sociale et Fonds de développement.

### ***Financement accordé aux partenaires de la SDES-CLD***

Le 28 avril 2004, une résolution adoptée par le CA a réduit substantiellement la contribution de la SDES aux fonds gérés par Pro-Gestion Estrie et la CDEC de Sherbrooke. De plus, des façons de faire différentes sont proposées particulièrement en ce qui a trait au suivi des entreprises offert par Pro-Gestion et la CDEC. Le financement accordé pour assurer ce suivi a été retiré et confié au CA de la SDES-CLD. Ainsi, le CA dispose d'une somme de 80 000\$ et l'encadrement des entreprises est confié à l'organisme ou le consultant le plus compétent pour évaluer et régler le problème rencontré par l'entreprise. Les économies réalisées permettent essentiellement de créer un Fonds de développement industriel de plus de 200 000\$, pour supporter la relève entrepreneuriale et contrer la menace en provenance de pays émergents.

Hormis les interventions des représentants-es du milieu communautaire, de la santé et des femmes, la proposition n'a pas fait l'objet de discussion et a été adoptée à l'unanimité. La représentante communautaire a toutefois inscrit son abstention.

### ***Les modifications apportées aux CLD avec l'adoption de la loi sur le MDERR***

L'élection du Parti libéral du Québec le 14 avril 2003 a changé la donne dans l'organisation régionale et locale au Québec. L'ancien ministère des Régions (responsable des CLD et CRD) a été aboli. Par conséquent, la « Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche – De nouvelles règles de gouvernance au service des citoyens des régions » (Loi 34) a été adoptée dans le but de réorganiser le nouveau ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Dans la foulée de cette Loi 34, les rôles et responsabilités ainsi que la composition des CLD et CRD ont été

profondément revus. Cette loi accorde une place accrue aux élus-es municipaux et réduit considérablement le nombre de représentant-e de la « société civile ».

Concrètement, les CRD ont été abolis pour être remplacés par les Conférences régionales des élus (CRÉ). Les CLD sont maintenant sous l'égide de la MRC (pour Sherbrooke la MRC correspond au conseil municipal) entraînant quelques modifications dans les mandats et la composition du CA. Ainsi, la MRC désigne maintenant les membres du conseil d'administration. Toujours selon cette loi, le CA du CLD doit comprendre la présence de représentants-es autres que les élus municipaux, notamment des personnes issues du milieu des affaires et de l'économie sociale.

Pour Sherbrooke, les membres du conseil municipal (ou MRC) ont choisi de solliciter trois candidatures pour chacun des secteurs afin de leur permettre de choisir le ou la candidate de leur choix. Treize catégories de membres votants, incluant la catégorie « élus-es municipaux » ont été identifiées, ainsi que des membres sans droit de vote. Le tableau *en page 5* vous permet de comparer les changements apportés à la composition du CA.

Pour 2005, le conseil municipal a reconduit la majorité des personnes présentes au conseil d'administration de la SDES-CLD pour des mandats variant d'une à deux années. Maryse Ruel a été identifié par le conseil municipal pour représenter le milieu communautaire pour un autre mandat de 2 ans ; choix qui a été confirmé par le collège électoral communautaire lors de la rencontre du 25 janvier 2005.

## **Proposition d'un processus de désignation pour les représentants-es**

La représentante communautaire a proposé qu'un processus de désignation pour les représentants-es des secteurs soit mis en place. L'idée fut accueillie favorablement par les membres du CA de la SDES-CLD tout en rappelant que même si cette proposition est acceptée par le CA, celle-ci devra être présentée et adoptée par le conseil municipal puisque celui-ci a toute l'autorité pour les nominations au CA de la SDES-CLD.

Pour le moment, il incombe donc à la représentante communautaire de soumettre une proposition de travail aux membres du conseil d'administration. En quelques mots, voici les principaux éléments qui sous-tendent la proposition. Ce processus de désignation s'appliquerait à l'ensemble des 12 secteurs constituant le conseil d'administration de la SDES-CLD. Seule la catégorie « élus-es municipaux » ne serait pas assujetti à ce dernier.

- **Identification d'organisme(s) « répondant(s) »** pour chacune des catégories de membres.  
Ces organismes seraient responsables de consulter leur secteur afin de soumettre les noms de 1 à 3 personnes.  
*Ex* : Milieu communautaire : CDC de Sherbrooke ; Milieu de l'économie sociale : CDEC de Sherbrooke
- **Continuité dans le représentation** : reconduction des personnes composant le conseil d'administration et ce, jusqu'à trois (3) mandats consécutifs afin de faciliter la relève ; le calcul du premier mandat s'effectuant à compter de janvier 2005 sans égard aux mandats précédent cette année de référence.
- **Parité homme/femme** : viser la parité homme/femme dans la composition du conseil d'administration tant pour les représentants-es de secteurs que pour es élus-es municipaux.

## Composition du conseil d'administration de la SDES-CLD de Sherbrooke

| <p style="text-align: center;"><b>AVANT LA LOI 34</b></p>  | <p style="text-align: center;"><b>NOUVELLE COMPOSITION</b><br/><b>Janvier 2005</b></p>  |
|--|---|
| <p><b>Composition du CA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 membres du conseil municipal : Jean Perrault, Marc Denault, Julien Lachance, Clément Nault et Francis Gagnon.</li> <li>- 5 personnes représentantes de la Ville et nommés par le conseil municipal : André Couturier, Manon Laporte, Alain Paquin, Richard Royer et Jean-Claude Dalton.</li> </ul> <p><b>Secteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affaires, secteur industrie : Jean Richard, SDES/Industrie</li> <li>- Affaires, secteur tourisme : Daniel Schoolcraft, Tourisme Sherb</li> <li>- Affaires : Diane Gingras, Chambre de commerce de Sherbrooke</li> <li>- Agricole : Gaston Lacroix, UPA</li> <li>- Communautaire : Maryse Ruel, CDC de Sherbrooke</li> <li>- Coopératif : Claude Quintin, CDE</li> <li>- Institutionnel, éducation : Renald Mercier, UdeS</li> <li>- Institutionnel, formation professionnelle : Claude Thibodeau, Collège de Sherbrooke</li> <li>- Jeunes entrepreneurs : Ginette Matteau, Pro-Gestion</li> <li>- Travailleurs, syndicat : Jean Lacharité, CSN</li> </ul> <p><b>Non votants:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale du CLD : Pierre Dagenais</li> <li>- Représentant du CLE : François Vallières</li> <li>- Représentant du Ministère du développement économique et régional et de la recherche : Robert Fortier</li> <li>- Députés à l'Assemblée nationale</li> </ul> <p><b>Observateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Économie sociale : Josée Leclair, CDEC Sherbrooke</li> <li>- Culture : Vacant</li> <li>- Femmes : Christiane Carl, CIME</li> <li>- Santé : Denis Lalumière, CLSC de Sherbrooke</li> </ul> | <p><b>Composition du CA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 membres du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke : Jean Perrault, Marc Denault, Julien Lachance, Clément Nault et Francis Gagnon.</li> </ul> <p><b>Secteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 représentants du milieu institutionnel (2 parmi Cégep, Université et Centre de santé et de services sociaux) : Renald Mercier UdeS, Claude Thibodeau, Collège</li> <li>- Milieu des affaires-secteur des entreprises manufacturières : Francine Guay</li> <li>- Milieu des affaires-secteur tourisme : Daniel Schoolcraft</li> <li>- Milieu des affaires-secteur jeunes entrepreneurs : Ginette Matteau</li> <li>- Milieu des affaires-secteur commercial : Daniel Fillion</li> <li>- Milieu des affaires-secteur tertiaire moteur : Manon Laporte</li> <li>- Milieu des affaires-secteurs agro-alimentaire : Gaston Lacroix</li> <li>- Milieu des affaires-secteur services aux entreprises : Alain Paquin</li> <li>- Milieu de l'économie sociale : Josée Leclair</li> <li>- Milieu communautaire : Maryse Ruel</li> <li>- Milieu des travailleurs (syndicat) : Jean Lacharité</li> <li>- Milieu coopératif : Claude Quintin</li> </ul> <p><b>Non votants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction générale du CLD : Pierre Dagenais</li> <li>- Représentant du CLE : François Vallières</li> <li>- Direction générale du MDERR : Robert Fortin</li> <li>- Députés à l'Assemblée nationale</li> </ul> |

## Enjeux et perspectives pour 2005-2006

L'objectif de cet exercice n'est pas de valider le contenu présenté dans chacune des cases mais bien de tenter de dresser un portrait qui se veut le plus fidèle possible de la réalité telle que nous la percevons.

| État de situation  | Enjeux   | Pistes d'action ou opportunités   |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réorganisation du CLD suite à l'adoption de la Loi 34.</li> <li>▪ Démarche de planification stratégique très difficile à actualiser.</li> <li>▪ Prépondérance d'une vision économique du développement.</li> <li>▪ Difficulté à reconnaître l'apport des milieux communautaire et autres (éducation, santé, etc.) au développement social et économique de notre milieu.</li> <li>▪ Absence d'une vision transversale du développement.</li> <li>▪ Morcellement des interventions – approches par silos.</li> <li>▪ Considérations des impacts économiques dans les projets de développements sans égard aux impacts sociaux.</li> <li>▪ Les acteurs présents connaissent peu l'économie sociale et le milieu communautaire.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien de la nomination d'un ou une représentant-e communautaire par le collège électoral.</li> <li>▪ Faire adopter la proposition de mécanismes de désignation pour les représentants-es de secteurs par le conseil municipal.</li> <li>▪ Parité homme/femme</li> <li>▪ Maintien des alliances avec d'autres secteurs malgré la mouvance des représentants-es et la disparition de secteurs traditionnellement proches des valeurs communautaires.</li> <li>▪ Prise en compte des valeurs communautaires dans le développement local</li> <li>▪ Reconnaissance de l'apport du communautaire au développement de Sherbrooke</li> <li>▪ Soutien à des projets communautaires</li> <li>▪ Promouvoir une approche globale du développement</li> <li>▪ Sensibilisation des autres membres du CA aux enjeux sociaux du développement</li> <li>▪ Partenariats/Collaborations avec la CDEC pour le renforcement de l'économie sociale</li> <li>▪ Faire accepter une vision plus large du développement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Miser sur des actions externes pour influencer la vision et les priorités de développement.</li> <li>▪ Travailler en étroite concertation avec les secteurs alliés non municipaux mais également les acteurs alliés municipaux.</li> <li>▪ Assumer un leadership au niveau de la concertation permettant la mise en place d'une vision transversale et durable du développement.</li> <li>▪ Partenariats/Collaborations avec la CDEC pour le renforcement de l'économie sociale</li> <li>▪ Développer des alliances avec d'autres acteurs présents au CA.</li> <li>▪ Préciser nos objectifs et nos alliances.</li> </ul> |